

# Mutations, hors-classe, congés formation .... :

## La fin des règles collectives et transparentes dans l'académie de Lille ?!

Depuis 1999, nous dénonçons la déconcentration de la gestion des personnels. Les évolutions de ces dernières années ont confirmé nos craintes : **disparition peu à peu de règles nationales** pour laisser la « liberté » à chaque académie de définir son barème et son mode de fonctionnement, si possible en les modifiant tous les ans afin d'empêcher d'élaborer une quelconque stratégie sur le long ou même moyen terme.

Le contexte de fort renouvellement de nos professions n'y est sans doute pas étranger : **des règles fluctuantes, cela fait perdre les repères permettant de comprendre comment on en est arrivé à construire dans l'Après-Guerre une Fonction publique de carrière, des statuts et un fonctionnement paritaire (administration/syndicats) ; cela permet aussi d'éviter les comparaisons d'une année sur l'autre et donc les revendications.**

A partir de là, **il devient facile à l'administration de démanteler pièce par pièce un système certes perfectible, mais transparent, aux règles définies préalablement aux opérations et traitant les personnels de façon équitable.** Et le rectorat de Lille de tenter de diviser encore davantage les personnels en prônant l'individualisation du traitement, car après tout, « le barème n'est qu'indicatif », « une commission paritaire seulement consultative », sans oublier la phrase magique qui clôture toutes nos réunions « nous réglerons les situations ... au cas par cas » !

L'attaque antisyndicale est claire, mais il est surtout clair que les personnels ont tout à y perdre malgré l'attrait apparent quand on est en quête de reconnaissance ou de pouvoir d'achat (qui ne se trouve pas méritant ?), car **accepter ce mode de fonctionnement reviendrait à instaurer un système dépourvu de règles, ce serait la porte ouverte au clientélisme et au fait du prince.**

**La bataille qui s'annonce en mai – juin est donc d'une importance capitale : nous comptons sur vous pour la mener avec nous !**

<b>CONGE FORMATION</b>	<b>HORS-CLASSE</b>	<b>MUTATIONS INTRA</b>
<b>DATES DES COMMISSIONS PARITAIRES</b>		
<b>Certifiés</b> : le 20 mai <b>COP</b> : le 28 mai <b>CPE</b> : le 26 mai <b>Agrégés</b> : le 4 juin	<b>Agrégés</b> : le 6 mai (classement des collègues avant remontée au ministère) <b>Certifiés</b> : le 4 juin <b>CPE</b> : le 9 juin  <i>Sous réserve de publication par le ministère des contingents attribués par corps et par académie (l'an dernier, cela avait obligé à reporter les CAPA fin juin / début juillet).</i>	<b>Dossiers médicaux</b> : le 5 mai <b>Mouvement spécifique</b> : le 15 mai <b>Vérification des barèmes</b> : les 25 et 26 mai <b>Affectations</b> : les 23, 24 et 25 juin <b>TZR</b> : 9 et 10 juillet
<b>CRITÈRES</b>		
<b>Pour 2009, les critères restent les suivants :</b>  1) Priorité pour une 2ème année lorsqu'un congé a été accordé à mi-temps (sur 5 ou 6 mois) 2) Nombre de demandes 3) Examen de la formation envisagée 4) Ancienneté égale priorité aux plus jeunes  <b>Surprise cette année pour les candidats au concours de chef d'établissement</b> : le rectorat envisagerait de ne pas attribuer de congés formation aux collègues en ayant sollicité un pour préparer le concours de chef d'établissement, au motif que la formation à ce concours se faisant sur .... 4 jours, un congé de 10 mois serait donc du gâchis.	Sont promouvables les collègues ayant au moins 7 ans d'ancienneté dans leur corps et ayant atteint le 7ème échelon  <b>-Notation</b> sur 100 pts pour les certifiés (note administrative + note pédagogique), sur 20 pts pour les CPE  <b>-Parcours professionnel</b> (au maximum 100 pts pour les certifiés, 60 pour les CPE). Il s'agit de l'avis du chef d'établissement et de celui de l'IPR. Dès la rentrée, demandez des comptes à votre chef d'établissement ! Un avis défavorable = 0, exceptionnel = 50  <b>-Parcours de carrière</b> : 100 pts au maximum (basé sur l'échelon et sur l'exercice en ZEP)  <b>Qu'on se rassure toutefois, il sera toujours possible de réparer des injustices « au cas par cas ». Encore faut-il avoir la même perception de l'injustice puisque pour notre DRH, « un avis défavorable n'est pas une sanction, c'est un avis défavorable. »</b>	Le DRH nous a annoncé que le recteur avait fait le choix (arbitraire et unilatéral) de communiquer le projet de mouvement aux personnels en même temps qu'il serait donné aux organisations syndicales. Cela signifie concrètement que vers le 15 juin, un message sera envoyé sur i-prof indiquant aux participants de l'intra leur résultat provisoire et non vérifié, avec comme indication qu'il faudra ..... attendre la réunion des commissions !  Le rectorat prend le risque d'annoncer une bonne/mauvaise nouvelle qui ne se réalisera pas 10 jours plus tard. A l'échelle de notre académie, les 15 % d'erreurs constatés à l'inter représenterait au moins 450 changements, 450 collègues dont les projets s'écrouleraient en quelques jours ! <b>Le ministère s'est déconsidéré aux yeux des collègues demandeurs de mutation à l'inter, le rectorat de Lille préfère s'entêter au lieu de tirer des leçons des échecs.</b>